Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 077-217700483-20230927-C2023_33-DE

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Vote
A l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/09/2023
Et
Publication ou notification du :
28/09/2023

L'an 2023, le 27 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le et affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BOUILLETTE Lionel, M. GANDON Jean-Charles à Mme SCHAPPACHER Karine, Mme GREMY Dominique à M. BUIRON Alain, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : M. BREGERE-MAILLET Jean

Absent(s) : M. KECK Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUWEZ Nathalie

C2023_33 – Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire **explique** que :

1. Plutôt que de remplacer le camion volé, il avait été prévu dans le budget primitif 2023, de le louer. Or, compte tenu du montant mensuel proposé, la commission travaux a fait le choix d'en acheter un. Il est donc indispensable de prévoir les crédits nécessaires.
2. Pour faire suite à la décision de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne concernant la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Bourron-Marlotte, le Service de Gestion Communal de Fontainebleau demande à ce que son excédent de fonctionnement de 9,63 € soit repris dans celui de la commune par le biais d'une décision modificative.
3. La fourniture et la pose du logiciel relatif au travail à distance doivent être imputées au chapitre 20. Or, cette dépense a été provisionnée au chapitre 21. Il y a donc lieu de la basculer du chapitre 21 au chapitre 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Muncipal **accepte** à l'unanimité la décision modificative n°2 présentée en suréquilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
OPÉRATION D'ORDRE			
D023 – Virement à la section d'investissement	9 000,00 €		
OPÉRATION RÉELLE			
D613 – Locations	-9 000,00 €	R002 - Résultat de Fonctionnement reporté	9,63 €
TOTAL	**0,00 €**	**TOTAL**	**9,63 €**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 077-217700483-20230927-C2023_33-DE

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
OPÉRATION D'ORDRE			
		R021 – Virement de la section de fonctionnement	9 000,00 €
OPÉRATION RÉELLE			
D2051 - Concessions et droits similaires	1 800,00 €		
D2152 – Installation de voirie	-34 500,00 €		
D21538 – Autres réseaux	-5 000,00 €		
D2182 – Matériel de transport	48 500,00 €		
D2183 - Matériel informatique	-1 800,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL	**9 000,00 €**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**9 009,63 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 28/09/2023

Secrétaire de séance,
Nathalie DUWEZ

Le Maire,
Vitor VALENTE

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE (Seine-et-Marne)

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/09/2023